


CHRONIQUE SCIENTIFIQUE



L'ISOLEMENT DE L'AFRIQUE DU SUD

(Colloque, Paris, Unesco, 19-20 octobre 1985)

Réuni à l'initiative du Mouvement Anti-Apartheid (1) au siège de l'Unesco, ce colloque a débuté par une table ronde sur le thème suivant : « Des sanctions contre l'apartheid : qui, pourquoi, comment ? ». Elle rassemblait des personnalités d'origines diverses : un économiste, un spécialiste des questions de sécurité, un représentant des Églises protestantes de France... et, du côté sud-africain, l'écrivain Siphos Sepamla et un représentant de la Fédération panafricaine des cinéastes. Le gouvernement français était représenté par J.-P. Colin du Ministère de la Culture qui clôtura la réunion en décorant Siphos Sepamla du Prix des Arts et des Lettres.

Le point fort de cette table ronde fut sans doute l'intervention de ce dernier, soulignant la profonde détermination des Noirs d'Afrique du Sud à lutter, non pour des réformes ou des améliorations de leur condition, mais pour le démantèlement total de l'apartheid. Émettant un doute quant à la sincérité des Européens désireux d'aider les Noirs sud-africains, l'écrivain s'est employé à dénoncer l'argument fallacieux qui consiste à se prononcer contre le boycottage de l'Afrique du Sud sous prétexte de ses effets négatifs sur la population noire du pays, en ces termes : « ... s'il vous plaît, ne m'utilisez pas comme un homme noir, comme une excuse pour perpétuer tout ce dont vous avez profité durant toutes ces années... »

Autre intervention remarquable : celle de l'économiste Manuel Bridier qui s'est attaché à démontrer que le système de l'apartheid est extrêmement vulnérable et condamné à brève échéance parce qu'économiquement

(1) Mouvement Anti-Apartheid, 46, rue de Vaugirard — 75006 — Paris Tél. : (1)47.70.29.09.

aberrant. Ce qu'Alain Joxe, directeur du CIRPES (2), a nuancé de la façon suivante : « Personne ne dira jamais qu'une caserne est un lieu économique rentable, ce n'est pas une raison pour qu'elle s'effondre ».

Trois commissions ont fait suite à cette table ronde, l'une sur le boycottage culturel de l'Afrique du Sud, l'autre sur les actions entreprises au niveau international pour isoler Pretoria et leur impact, la dernière, enfin, sur le rôle que le secteur privé peut jouer dans cette tentative d'isolement du régime de l'apartheid.

La première commission s'est interrogée sur le bien-fondé d'un boycottage culturel de la RSA : d'un côté, un boycottage peut se justifier par la volonté de ne pas apporter de caution institutionnelle au régime sud-africain ; de l'autre, une telle action contribuerait à appuyer le gouvernement sud-africain dans sa politique de restriction de l'information à l'intérieur du pays, position défendue par l'écrivain sud-africain André Brink. Face à ce dilemme, un double impératif a été mis en avant : 1) ne pas cautionner le régime au travers d'échanges culturels officiels intergouvernementaux (ex. : la chorale du Bophutatswana venue à Paris), ni d'échanges culturels basés sur des auditoires séparés racialement ; 2) donner la parole à ceux qui en sont privés, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays (exilés politiques, Églises, ANC,...).

La commission 2 a fait le point sur les décisions prises par les États occidentaux ces derniers mois, soulignant, en particulier, le pas positif constitué par les mesures de sanctions annoncées par Laurent Fabius le 24 juillet 1985 et le revirement complet de la position traditionnelle du gouvernement français à l'égard de Pretoria. Néanmoins, ces mesures n'auront qu'une portée limitée sur l'économie sud-africaine, étant donné qu'elles concernent seulement les investissements directs et que les banques peuvent continuer d'investir en Afrique du Sud. D'autre part, plusieurs exemples ont été donnés d'actions plus ou moins spontanées de certains groupes visant à sanctionner le régime de l'apartheid (baisse de l'utilisation du charbon sud-africain par les entreprises néerlandaises, ventes de krugers presque stoppées par les banques aux Pays-Bas) alors que leur gouvernement était réticent à prendre de telles mesures. L'argument selon lequel des sanctions contre l'Afrique du Sud sont inacceptables à cause de leurs répercussions néfastes sur les États voisins a été réfuté à partir du soutien de ces pays à une politique de sanctions de la part des puissances occidentales.

De plus, l'évaluation de l'impact de ces sanctions sur l'économie sud-africaine a fait ressortir les différentes faiblesses du pays : dépendance pétrolière, conflits au sein de la classe dirigeante, défections importantes au sein de l'armée après 1980...

La commission 3 s'est attachée à analyser les enjeux de l'isolement (dépendance économique vis-à-vis des pays industrialisés), les actions à mener au niveau international et en France pour contraindre le secteur privé à cesser d'investir dans le pays de l'apartheid.

Le colloque s'est achevé par la présentation d'une proposition de loi de sanctions globales et plus efficaces à déposer au Parlement français.

Marie-Hélène Deval

(2) Centre interdisciplinaire de recherches sur la paix et les études stratégiques.